

# Prix de l'immobilier romand 2023

Règlement et  
directives de participation

**Bilan**

**SVIT**  
ROMANDIE



# Règlement

## Article 1 – Présentation

Le Prix de l'immobilier romand est un concours d'excellence qui récompense des projets immobiliers remarquables. Créé par le magazine Bilan en 2011, ce prix est depuis 2016 co-organisé avec la section romande de l'Association suisse de l'économie immobilière SVIT, et le magazine économique de l'éditeur TX Group. Il porte un regard transversal sur les projets achevés et livrés en Suisse romande entre le 1er janvier 2022 et le 31 août 2023.

Les candidatures sont soumises à un jury de professionnels actifs et reconnus au sein de l'économie immobilière. Ces professionnels représentent les différentes régions romandes ainsi qu'une large diversité de métiers. Le jury examine différents critères afin de récompenser les réalisations qui lui sont soumises via les candidatures.

Les critères principaux examinés pour chaque projet sont les suivants :

- Qualité urbanistique, architecturale et paysagère
- Qualité du programme immobilier dans son ensemble
- Succès commercial et/ou d'usage de la réalisation
- Ambition et complexité du développement immobilier
- Conception intégrant la durabilité (énergie, environnement, certifications, labels...)

Depuis 2018, un prix spécial récompense la durabilité et l'écologie du bâtiment. Ce prix est délivré par un jury expert dédié, lors de la cérémonie officielle regroupant plus de 300 professionnels de la branche. Les lauréats du prix reçoivent un trophée, un certificat et un label. Cette année, la cérémonie de remise des prix aura lieu le 26 septembre 2023.

## Article 2 – But

L'objectif du Prix de l'immobilier romand est de récompenser et de valoriser les projets immobiliers qui prennent en compte les critères de durabilité dans la conception et la construction. Il vise à mettre sur le devant de la scène l'excellence de l'immobilier romand.

## Article 3 – Déroulement du concours

Les participants soumettent leur candidature pour un projet immobilier livré entre le 1er janvier 2022 et le 31 août 2023. Les candidatures doivent être déposées avant le délai indiqué dans les directives de participation (31 mai 2023). Le jury se réunit plusieurs fois pour délibérer sur les candidatures reçues. Il désigne les finalistes et les lauréats de chaque catégorie qui seront présentés lors d'une cérémonie officielle le 26 septembre 2023.

## Article 4 – Les lauréats et la cérémonie de remise des prix

Les lauréats du Prix de l'immobilier romand bénéficient d'une forte visibilité :

- auprès des professionnels de la branche (publications au sein du SVIT Romandie, l'association de l'économie immobilière, regroupant plus de 270 membres actifs)
- auprès d'un public averti (publications dans le magazine économique Bilan, représentant un lectorat de quelques 362'000 personnes)

Les réalisations primées sont :

- présentées dans le supplément immobilier du magazine économique Bilan
- mises en avant sur les différents canaux de Bilan (print et digital)
- diffusées sur les canaux de communication du SVIT Romandie (site web, newsletter et réseaux sociaux)
- visibles dans une exposition ouverte au public dans les locaux du SVIT à Lausanne à la suite de la cérémonie

La cérémonie officielle regroupe plus de 300 professionnels de l'économie immobilière et est suivie d'un cocktail dînatoire. Les candidats ayant soumis un projet sont conviés à la cérémonie. Ils reçoivent deux places par projet soumis, d'une valeur de CHF 150.- chacune. Les lauréats reçoivent quant à eux trois places par projet récompensé (d'une valeur totale de CHF 450.-) ainsi qu'un abonnement d'un an au magazine Bilan (un abonnement par projet).

Chaque projet nominé est averti après la dernière délibération du jury et se doit d'être représenté à la cérémonie par au moins un des trois représentants (du maître d'ouvrage, du bureau d'architecture et de l'entreprise générale) indiqués dans le formulaire de candidature. Ces représentants cèdent aux organisateurs leurs droits sur les photos prises lors de la soirée de remise des prix.



photos de la  
cérémonie  
2022



lauréats et  
catégories  
primés en  
2022

## Article 5 – Catégories de prix

Tous les projets immobiliers achevés et livrés entre le 1er janvier 2022 et le 31 août 2023 (à l'exception des aménagements extérieurs) peuvent être présentés au concours. Les prix sont décernés par catégorie. Les candidats peuvent suggérer une catégorie lors du dépôt de leur dossier.

En fonction du nombre ou du type de projets reçus, le jury se réserve la possibilité de regrouper plusieurs candidatures et/ou de créer de nouvelles catégories. Le jury est autorisé à déplacer un projet dans une autre catégorie jugée plus adéquate et le juger selon les critères de cette nouvelle catégorie. Pour la troisième fois dans l'histoire du Prix de l'immobilier romand, un prix «coup de cœur du jury» sera attribué parmi tous les dossiers soumis. Le jury désigne les projets nominés et le lauréat pour chaque catégorie. Un prix est attribué à un seul lauréat par catégorie. Le nombre de prix peut varier en fonction du nombre de catégories retenues. En 2022, 11 prix ont été décernés.

## Article 6 – Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français et respecter les instructions exposées dans les directives de participation. Il sera tenu compte de l'exhaustivité des dossiers de candidature. Les organisateurs du Prix se réservent le droit de contacter les candidats afin de leur demander de compléter le dossier.

## Article 7 – Nombre de projets autorisés

Le nombre de candidatures par entreprise est illimité, tant que chaque projet respecte les critères mentionnés dans le présent règlement.

## Article 8 – Objet en compétition

Si le projet immobilier est le fruit d'un mandat réalisé par plusieurs entreprises, la société qui soumet la candidature doit en informer ses tiers et obtenir leur accord. Dans l'éventualité où plusieurs entreprises soumettent le même projet, ils doivent, par un commun accord, choisir l'entreprise qui présentera l'objet aussitôt que possible. Si ce n'est pas chose faite, les organisateurs se donnent le droit de conserver la première candidature et rejeter les autres.

Dans tous les cas, les organisateurs ne seront pas tenus responsables en cas de conflits entre les entreprises. Chaque projet ne pourra être présenté qu'une seule fois. Une vérification de la conformité et de la viabilité des projets retenus sera effectuée. Tout projet faisant l'objet d'un contentieux majeur sera automatiquement disqualifié.

## Article 9 – Mission et composition du jury

Le jury se compose de professionnels sélectionnés par Bilan et le SVIT Romandie, actifs et reconnus au sein de l'économie immobilière. Ces professionnels représentent les différentes régions romandes ainsi qu'une large diversité de métiers. La mission du jury est d'évaluer les dossiers en fonction des critères d'évaluation, de désigner les projets nominés et le lauréat pour chaque catégorie. En cas de nécessité, le jury se réserve le droit de demander à visiter un projet. Chaque décision émise par le jury n'est pas soumise à justification. En cas de conflit d'intérêt, les membres du jury ont le devoir de se récuser et ne participent pas à l'évaluation du projet.

## Article 10 – Prix spécial durabilité et écologie du bâtiment

Ce prix récompense le projet immobilier répondant aux critères actuels les plus écologiques et durables. Il est indépendant de toute certification. Un jury dédié s'attarde particulièrement sur les actions remarquables ou innovantes sur la base des éléments décrits dans la norme SIA 112/1. Il attache de l'importance à l'intégration des problématiques énergétiques et environnementales tout au long du cycle de vie du bâtiment (construction, exploitation, rénovation et démolition). Chaque candidature sera évaluée par ce jury spécial.

## Article 11 - Prix spécial du public

Afin de gagner en visibilité, tous les projets soumis à candidature seront présentés sur le site Internet du magazine Bilan. Le public sera invité à voter pour son projet favori en se basant sur les éléments visuels et un bref texte de présentation issu des documents transmis par les candidats. Seules des informations d'ordre général seront publiées, les données confidentielles étant réservées à la seule appréciation du jury du prix de l'immobilier romand. Le projet ayant remporté le plus de suffrages de la part des internautes se verra décerné un prix spécial du public.

## Article 12 – Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation retenus par le jury sont essentiellement les suivants (plus de détails dans les directives de participation) :

- Qualité urbanistique, architecturale et paysagère
- Qualité du programme immobilier dans son ensemble
- Succès commercial et/ou d'usage de la réalisation
- Ambition et complexité du développement immobilier
- Conception intégrant la durabilité (énergie, environnement, certifications, labels...)

## Article 13 – Réclamations

L'inscription et la sélection pour le Prix de l'immobilier romand implique que les candidats acceptent pleinement le présent règlement du concours et les directives de participation.



découvrir  
le jury 2023



# Directives de participation

**Afin de faciliter la procédure de sélection et le travail du jury, nous vous prions de nous soumettre un dossier complet, qui doit impérativement suivre les directives énoncées ci-après. La checklist à la fin du présent document permet de résumer les documents à soumettre.**

## **Document de présentation (maximum deux pages A4)**

A l'aide des critères mentionnés ci-dessous, merci de rédiger un document de présentation de maximum deux pages A4. Ce dernier définit en quelques lignes les éléments permettant de comprendre le projet. Les éléments suivants doivent être mentionnés dans le document de présentation :

- Description de l'entreprise qui soumet la candidature (max 2'000 signes)
- Intégration urbanistique du projet dans le périmètre et localisation
- Qualité architecturale
- Qualité des aménagements extérieurs
- Fonctionnalité : bonne adéquation entre l'usage et sa fonction
- Mixité du programme
- Commercialisation (loyer, prix de vente, taux de remplissage)
- Innovation lors du développement, de la construction et/ou de l'exploitation du projet
- Qualité énergétique et environnementale (si label, préciser lequel)
- Mobilité
- Éventuelles contraintes ou difficultés du développement du projet ou de sa construction qui ont été relevées

Comme tous les dossiers seront évalués pour leur qualité énergétique et environnementale par le «jury spécial durabilité et écologie», nous vous demandons de compléter le dossier de candidature par les points ci-dessous. Merci de les résumer dans un document de maximum 2 pages A4 à soumettre en complément du document de présentation. Le/les dossier(s) et/ou document(s) de certification peuvent être annexés pour compléter le dossier.

- Bilan thermique / énergétique (SIA 380/1)
- Confort thermique (la production, le stockage, la distribution et la conservation de la chaleur, la valorisation du solaire passif, ...)
- Qualité de l'air (la qualité sanitaire, la perméabilité à l'air, l'aération/ventilation des locaux,...)
- Gestion de l'eau (consommation d'eau chaude et froide, production de l'eau chaude sanitaire, infiltration dans le terrain et valorisation de l'eau de pluie, ...)
- Confort lumineux (valorisation de la lumière naturelle, le confort visuel et l'efficacité de la lumière artificielle)
- Éclairage et équipements électriques (sélection, performance, ...)
- Protection aux bruits et aux autres nuisances
- Matériaux (impact environnemental et sanitaire de la construction, de l'exploitation et de la déconstruction)
- Utilisation des énergies renouvelables
- Logique d'exploitation, de gestion et de maintenance

## **Annexes à joindre au dossier**

### **1) Photos et illustrations du projet**

Photos des intérieurs et extérieurs en haute qualité (min 300dpi), format PNG ou JPEG – minimum 5 photos nécessaires à la compréhension du projet. Les candidats acceptent que les photos transmises puissent être publiées dans le supplément immobilier du magazine Bilan, sur les sites internet de Bilan et du SVIT Romandie, sur les réseaux sociaux respectifs, montrées lors de la cérémonie de remise des prix et affichées lors de l'exposition des lauréats. Les organisateurs se réservent le droit de demander aux participants des photos supplémentaires ou/et de meilleure qualité. Merci d'indiquer à qui appartiennent les droits d'auteur des photos transmises et de ne pas envoyer des images de synthèse.

### **2) Plans coupes et élévation**

Maximum 3, A3 horizontaux en haute qualité, format PDF.

### **3) Vidéos**

Si existantes, merci de nous transmettre vos vidéos du projet (format MP4, maximum 2min30). Les vidéos doivent être à caractère explicatif et doivent permettre de mieux comprendre le projet. Ces vidéos peuvent être diffusées lors de la cérémonie de remise des prix.

## **Envoi des dossiers**

Les dossiers de candidature doivent impérativement être transmis par format électronique (merci d'utiliser un service comme Wetransfer, Swisstransfer) à l'adresse : [info@prixdelimmobilierromand.ch](mailto:info@prixdelimmobilierromand.ch)

## **Délai de candidature**












Le délai pour la remise des dossiers de candidature est fixé au mercredi 31 mai 2023 à 17h00.

# Checklist soumission candidature

- Formulaire de candidature dûment rempli et signé (1 page A4, format PDF)
- Document de présentation du projet (A4 recto-verso, format PDF)
- Document supplémentaire pour l'évaluation dans le cadre du «Prix durabilité et écologie du bâtiment» (A4 recto-verso format PDF)
- Plans A3 – maximum 3 (HD, format PDF)
- Photos – minimum 5 (HD format PNG/JPEG). Indiquer à qui appartiennent les droits d'auteur
- Vidéos éventuelles (HD format MP4, max 2min30)
- Eventuels dossier(s) et/ou document(s) de certification

Exemple de dépôt de candidature



-  Document complémentaire qualités energetiques et environnementales \_Les maisons jaunes
-  Document de présentation\_ Les maisons jaunes
-  Eventuels documents de certification
-  Formulaire de candidature\_ Les maisons jaunes
-  Photo 1 - ©Pierre Dupont HD
-  Photo 2 - ©Pierre Dupont HD
-  Photo 3 - ©Pierre Dupont HD
-  Photo 4 - ©Pierre Dupont HD
-  Photo 5 - ©Pierre Dupont HD
-  Plans A3
-  Vidéo de présentation\_ Les maisons jaunes